OO/HO

BURKINA FASO

Unité-Progrès - Justice

DECRET N° 2012- 316 /PRES/PM/MEF portant dérogation sur les dispositions du

règlement général sur la comptabilité publique relatives à la tenue de la comptabilité et sur la gestion des ressources humaines au profit de la

Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB).

LE PRESIDENT DU FASO. PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa CFN 0253 20-04-2012

VU

la Constitution;

VU

le décret n°2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre;

VU

le décret n°2012-122/PRES/PM/ du 23 février 2012 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso;

VU

le décret n°2011-329/PRES/PM/SGGCM du 06 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU

le décret n°2008-154/PRES/PM du 02 avril 2008 portant organisation du Ministère de l'économie et des finances ;

VU

la loi n°39/98/AN du 30 juillet 1998 portant réglementation des établissements publics de l'Etat à caractère Administratif;

VU

le Kiti n°86-240/CNR/PRES du 25 juin 1986 portant création de la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré;

Sur

rapport du Ministre de l'économie et des finances;

Le

Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 mars 2012 ;

DECRETE

ARTICLE 1:

Il est accordé à la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB) deux (02) dérogations portant, l'une, sur les dispositions du règlement général sur la comptabilité publique relatives à la tenue de la comptabilité et l'autre, sur la gestion des ressources humaines.

La comptabilité de la Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB) sera en conséquence tenue selon les règles de gestion de la comptabilité privée et ses comptes financiers sont soumis à la certification de commissaires aux comptes.

La Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB) présentera annuellement à l'Assemblée générale des Sociétés d'Etat (volet EPE) son rapport d'activités et ses comptes financiers.

ARTICLE 2:

Le Ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 26 avril 2012

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bembama